

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

Légalement convoqué le 16 mai 2012, le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 24 mai à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CARMINATI, Maire.

**PRESENTS** = M. DONZEL, Mmes VILLARD, SEIGNEMARTIN, AUBERT FERRY, MM. TAVERNIER, MACHUT, Mmes TENAND, BONNAMOUR, MERMET, M. ROBIN, Mmes DELECHAMP, MARIN, MM. TRINQUET, COLLET, VIALLE, RUGGERI, Mme RADAU, M. LAURENT, Mmes TAVIER, BORGES, M. SANDRI.

**EXCUSES** = M. THOMASSET qui donne pouvoir à M. CARMINATI  
Mme JOUX qui donne pouvoir à Mme VILLARD  
M. SONTTHONNAX qui donne pouvoir à M. COLLET

**ABSENTS** = M. BERROD, Mme THEPPE GOURMAND



Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance est nommé en la qualité de Monsieur Jean-Claude RUGGERI.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 29 mars 2012.

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire indique les décisions prises au titre des délégations qui lui ont été confiées en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

DATE	OBJET
04.04.2012	Renonciation à l'exercice du droit de préemption – parcelle AH n° 283 – Chemin de Charveyron – Propriétaires : M. ROSAY et Mme GARBONNIER
06.04.2012	Réalisation d'un emprunt de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne
10.04.2012	Aliénation de gré à gré matériel technique (chargeur avant et élévateur à M. André BILLET pour 1 700 €)
16.04.2012	Renonciation à l'exercice du droit de préemption – parcelles AI n° 158, 202, 207 et 209 5, chemin du Golet aux Loups – Propriétaires : M. BENOIT et Mme MEGARD
17.04.2012	Convention d'occupation de la buvette de la place Albert GRIOT avec M. Hakan DURDU – saison 2012
23.04.2012	Création de parc paysager – pôle TEC – marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement Sarl PONTEROSA, Michel CAUSSE, Cabinet IBIS, BEM Ingénierie (42 000 € HT)
30.04.2012	Renonciation à l'exercice du droit de préemption – parcelle AD n° 263 – Lieudit La Pierre – Propriétaires : Mme BEROD Marie, MM. DURAFOR Jean et Louis et Mme DURAFOR Marguerite
30.04.2012	Renonciation à l'exercice du droit de préemption – parcelles AD n° 526 et 529 – 16, route de Genève - Propriétaire : DLC SARL
30.04.2012	Renonciation à l'exercice du droit de préemption – parcelle AB n° 278 – 11, rue Docteur Mercier– Propriétaires : M. DUFFIT – Mme DALLOZ

Installation de Jean-Marc SANDRI et modification des commissions.

Suite à la démission d'Armelle PILLET et aux refus de M. Guillermo GARCIA et de Mme Nathalie GOUJON, Jean-Marc SANDRI a été installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Jean-Marc SANDRI remplace Armelle PILLET dans les commissions Vie scolaire – santé et Vie associative – sports – action en faveur des jeunes – animations festives.

Danièle MERMET remplace Armelle PILLET au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

La nouvelle composition des commissions figure en annexe.

**I – FINANCES - BUDGET =**

**1. Aménagement de sécurité devant le Tribunal : demande de subvention au titre des amendes de police.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

- ❖ Afin d'améliorer la sécurité des usagers à proximité du Tribunal d'Instance, Place d'Armes et sur une partie de la Rue du Collège jusqu'à hauteur de la Sous-Préfecture, il a été décidé de sécuriser les passages pour piétons, d'élargir les trottoirs et de réorganiser le stationnement ;
- ❖ Le coût de ces travaux (tranche ferme) est estimé à 252 981 € HT, soit 302 565.28 € TTC ;
- ❖ Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention du Conseil Général à hauteur de 15 % au titre du produit des amendes de police.

En conséquence, il propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Ain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de réaliser des travaux de sécurité à proximité du Tribunal d'Instance, Place d'Armes et sur une partie de la rue du Collège jusqu'à hauteur de la Sous-Préfecture (tranche ferme).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Ain et précise que le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DESIGNATION	MONTANT HT
Montant estimatif des travaux	<b>252 981. 00 €</b>
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	
Subvention du Conseil Général : 15 % plafonné à 200 000 €	30 000.00 €
Commune de NANTUA :	222 981.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>252 981.00 €</b>

**AUTORISE** M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 25	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

## 2. Restauration de l'orgue : demande de subvention à l'Etat (DRAC)

M. le Maire rappelle au conseil :

- + Que l'orgue de l'abbatiale Saint-Michel fait l'objet d'une protection particulière au titre des monuments historiques, ce qui impose à la commune de faire procéder à son entretien et à sa restauration,
- + qu'il avait chargé M. Eric BROTTIER de procéder à une étude complémentaire à celle réalisée en 2000 pour chiffrer le montant des travaux à réaliser sur l'orgue de l'abbatiale Saint-Michel.
- + Que le montant prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Désignation	Montant HT	Montant TTC
Travaux	483 889.75 €	578 732.14 €
Honoraires	45 906.62 €	54 904.32 €
Provision pour variations de prix et aléas		16 363.54 €
	529 796.37 €	650 000.00 €

- + Que par courrier du 20 mars 2012, le Directeur Régional des Affaires Culturelles a indiqué que l'opération, dont la subvention pourrait être d'un taux au moins égal à 40 % du coût des travaux, sera examinée dans le cadre de la pré-programmation 2013 des travaux sur les monuments historiques. La liste définitive des opérations retenues pour la programmation 2013, sera établie par décision du comité de l'administration régionale présidé par le Préfet de Région, en fonction des crédits qui seront alloués à la DRAC en 2013.
- + Que pour lui permettre de traiter notre demande, il convient de lui adresser une délibération du conseil municipal,
- + Qu'une demande de subvention a également été adressée au Conseil Général de l'Ain,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le plan de financement décrit ci-dessous, relatif au programme de restauration de l'orgue de l'Abbatiale :

Montant de l'opération HT	<b>529 796.37 €</b>
Montant de la subvention de l'Etat : 40 %	211 918.55 €
Autres subventions	
- Conseil Général (sollicité)	Sans précision
Part restant à la charge du propriétaire	317 877.82 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et une subvention auprès du Conseil Général de l'Ain.

Pour : 25	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

### 3. Dotation territoriale 2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Conseil général met en œuvre, chaque année, les conférences territoriales pour répartir, entre les territoires, le budget alloué au soutien des investissements des collectivités territoriales.

Pour l'année 2013, Monsieur le Maire propose d'inscrire les travaux suivants :

- Réfection extérieure de l'Espace culturel et associatif André Malraux (50 000 €)
- Aménagement touristique de la liaison douce lac – ville (150 000 € HT)
- Réalisation d'un parcours de santé éducatif et sportif (72 500 €)
- Réfection de la chaussée de la Rue de la Corniche et reprise du réseau d'eau potable et d'assainissement (372 180 Euros HT)
- Réfection du sol sportif de la salle principale du gymnase (65 500 €)

Chaque projet fera l'objet d'un dossier spécifique comprenant notamment une fiche d'intentions.

M. le Maire propose donc au conseil municipal d'approuver cette liste de projets et de l'autoriser à solliciter les subventions correspondantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la liste de projets pour 2013 telle que figurant ci-dessus.

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Général de l'Ain.

Pour : 25	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

### 4. Admission de créances en non-valeur

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'après plusieurs poursuites contentieuses, les sommes décrites ci-dessous n'ont pu être recouvrées par le Comptable du Trésor.

Le Conseil décide à l'unanimité d'admettre celles-ci en non-valeur, ce qui ne fait pas obstacle à un éventuel recouvrement ultérieur, dans la mesure où cette décision ne constitue pas une remise gracieuse.

#### **Budget principal :**

Exercice 1999 : 71.16 €  
Exercice 2001 : 156.66 €  
Exercice 2008 : 16.30 €  
Exercice 2009 : 8.50 €  
Exercice 2010 : 23.00 €  
Exercice 2011 : 38.15 €

Soit un total de 313.77 €.

Il est précisé que cette somme sera imputée en dépenses de fonctionnement du budget principal communal du présent exercice, à l'article 654 «pertes sur créances irrécouvrables».

**Budget annexe cinéma :** Exercice 2008 : 9.48 €

Il est précisé que cette somme sera imputée en dépenses de fonctionnement du budget annexe cinéma du présent exercice, à l'article 654 «pertes sur créances irrécouvrables».

Pour : 25	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

5. Subvention exceptionnelle à l'académie internationale de musique

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'Académie internationale de musique prévoit pour sa saison estivale 2012, un concert supplémentaire, pour répondre au succès grandissant de la manifestation. Ce concert génère des frais supplémentaires, notamment pour la location des instruments.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer, à titre exceptionnel, une subvention supplémentaire de 400 €.

Pour : 25	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

**II – FONCIER - URBANISME - TRAVAUX =**

1. Cession de locaux dans l'immeuble 34, rue Borgnat à M. Lionel FAVRE

M. le Maire informe le conseil que Monsieur Lionel FAVRE se propose d'acquérir, pour la somme de 12 000 €, un local communal, composé de deux pièces au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 34, rue Borgnat – cadastré section AB n° 599, ainsi qu'un garage – cadastré section AB n° 603, situé dans la cour à l'arrière du bâtiment.

Il précise que cette somme correspond à l'évaluation de France Domaine et que les frais correspondants seront à la charge exclusive de l'acheteur.

Le Conseil Municipal :

**APPROUVE** à l'unanimité, la cession à Monsieur Lionel FAVRE, un local communal, composé de deux pièces au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 34, rue Borgnat – cadastré section AB n° 599, ainsi qu'un garage – cadastré section AB n° 603, situé dans la cour à l'arrière du bâtiment, au prix de 12 000 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en vue de ce transfert de propriété.

**PRECISE** que les frais correspondants seront à la charge exclusive de l'acheteur.

Pour : 25	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

**Denis COLLET a dû quitter l'Assemblée.**

2. Pôle de santé : déclassement d'une parcelle de terrain et cession à la CCLN (parcelle sur laquelle se trouve le Calvaire)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Communauté de Communes Lac de Nantua poursuit actuellement un projet d'installer une maison de santé sur le site du centre hospitalier de Nantua.

Pour ce faire, la CCLN a sollicité la commune pour acquérir la parcelle de 82 m<sup>2</sup> environ sur laquelle est installée la croix de mission, à l'angle de la Rue Paul Painlevé et de la Rue de la Gélinotte.

Le monument doit être prochainement déplacé à un autre endroit et cette parcelle ne recevra plus d'affectation au public.

Vu l'avis de France Domaine,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSTATE la désaffectation de la parcelle de 82 m<sup>2</sup> environ sur laquelle est installée la croix de mission, à l'angle de la Rue Paul Painlevé et de la Rue de la Gélinotte.

APPROUVE le déclassement du domaine public dans le domaine privé de la commune.

AUTORISE la cession de cette parcelle à la Communauté de Communes Lac de Nantua à l'euro symbolique et PRECISE que compte tenu du montant, cet euro ne sera pas recouvré.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférant à cette cession.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

3. Pôle de santé : convention de stationnement au profit de la SEMCODA et du Centre Hospitalier du Haut-Bugey

M. le Maire expose que la SEMCODA, propose de réaliser une maison de santé, sur le site du centre hospitalier de Nantua.

Conformément à la législation en vigueur, la demande de permis de construire doit exposer les modalités retenues pour répondre aux besoins en stationnements générés par le projet, étant entendu que les dispositions du plan local d'urbanisme requièrent la création de 80 places pour le projet.

En particulier, l'article L.123-1-12 du code de l'urbanisme offre au pétitionnaire la possibilité de s'affranchir de la création d'emplacements en justifiant de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public, existant ou en cours de réalisation, situé à proximité du projet.

La SEMCODA, qui ne peut réaliser le stationnement sur le terrain d'assiette du projet a sollicité la commune de Nantua afin de bénéficier d'une convention de concession à long terme dans un parc public de stationnement.

**VU** le code de l'urbanisme et notamment son article L. 123-1-12,

**VU** le plan local d'urbanisme approuvé le 9 juin 2005 et notamment l'article UB 12 de son règlement,

**CONSIDERANT** que le projet de maison de santé génère un besoin de 80 emplacements de stationnement,

**CONSIDERANT** que la commune de Nantua possède, à proximité du tènement du projet, plusieurs parkings publics en surface, selon la répartition suivante :

- parking du cimetière : 20 places
- parking du Cadastre : 10 places
- parking devant l'immeuble du Signal : 10 places
- 

**CONSIDERANT** l'intérêt public que revêt un tel projet de santé pour la commune mais également pour tout le territoire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet de convention de concession à intervenir entre la commune de Nantua et la SEMCODA, pour une durée de 50 ans.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de concession à long terme ci-annexée, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

#### 4. Modification du PLU : lancement de la procédure

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal un projet de modification du plan local d'urbanisme : sans remettre en cause l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable, cette modification poursuit plusieurs buts :

- 1) Ajout de 6 emplacements réservés. Ces emplacements permettraient de réserver les rares ilots encore disponibles pour poursuivre l'objectif indiqué au PADD, concernant la recherche d'espaces de stationnement.
- 2) Suppression de l'emplacement réservé n° 4 à la demande du Conseil général qui ne souhaite pas voir maintenue cette prescription à son profit.
- 3) Modification du numéro de parcelle dans l'emplacement réservé n° 3 : parcelle AD 393 et non pas AD 939.
- 4) Pour toutes les zones concernées, modification du nombre de pans de toiture autorisés. Il serait précisé que les toitures à un pan seraient autorisées pour les abris de jardin, à la condition qu'ils soient adossés sur un terrain en pente ou contre un mur (de clôture ou de maison).
- 5) Dans les paragraphes "Clôtures" il apparaît opportun de préciser les types de grillage autorisés.
- 6) Pour certaines rues, l'instruction des permis a mis en évidence que les règles relatives à l'implantation des portails et clôtures par rapport aux voies et emprises publiques, imposant une distance de limite de recul initialement de 5 mètres car pour certains terrains, ne sont pas réalisables en l'état, compte tenu de la configuration des lieux.

Il est donc proposé :

- d'approuver le lancement de la procédure de modification du PLU.
- de charger Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches propres à la mener à son terme, à savoir :
  - o Notification du dossier au Préfet et aux personnes publiques associées (Conseil général, régional, CCI, CCLN, etc.)
  - o Ouverture d'une enquête publique pour un mois

- Présentation du dossier éventuellement amendé au Conseil municipal pour approbation définitive.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le lancement de la procédure de modification du PLU.

CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches propres à la mener à son terme.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

### **III – PERSONNEL COMMUNAL =**

1. Modification du tableau des emplois permanents de la commune (augmentation temps de travail de Maryline Arrigoni et réduction du temps de travail de Stéphanie Ferret)

M. le Maire informe le conseil des demandes de Mmes Maryline ARRIGONI et Stéphanie FERRET, qui occupent actuellement des emplois à temps non complet à raison de 31 h 30 par semaine et qui souhaiteraient les modifications suivantes :

Mme Maryline ARRIGONI souhaiterait obtenir un poste à temps complet (35 h par semaine)  
Mme Stéphanie FERRET souhaiterait quant à elle un poste à temps non complet ramené à 80 %, soit 28 h par semaine, ce qui ne modifie pas le volume horaire actuel.

Afin de pouvoir leur donner satisfaction, il convient de modifier le tableau des emplois permanents de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

### **IV – VIE ASSOCIATIVE =**

1. Convention d'objectifs et de moyens avec l'USN

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'Union des Sociétés de NANTUA pour les activités d'animation qu'elle organise dans le cadre des « Estivales du Lac » et qui bénéficie d'une subvention de 20 000 € au titre de l'année 2012.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

### **V – QUESTIONS DIVERSES =**

1. Dénomination du rond-point de l'Embarcadère, en « Rond-point de l'Europe »

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'au mois de juin prochain, dans le cadre du jumelage avec la commune Italienne de Brembilla, une cérémonie officielle sera organisée près du rond-point situé à l'intersection de l'Avenue du Lac, de l'Avenue Docteur Grézel et de la Route de Port,



En conséquence, il propose au conseil municipal de dénommer ce rond-point « Rond-point de l'Europe » et de procéder à son inauguration à l'occasion de cette cérémonie,

Le Conseil Municipal :

**DECIDE** à l'unanimité, moins l'abstention de Jean-Henri LAURENT, de nommer le rond-point situé à l'intersection de l'Avenue du Lac, de l'Avenue Docteur Grézel et de la Route de Port « Rond-point de l'Europe ».

Pour : 22	Abstention : 1	Contre : 0
-----------	----------------	------------

### **ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

#### **1. Jumelage : tarifs des encarts publicitaires et des repas des 22 et 23 juin 2012 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Nantua accueille une délégation d'Italiens dans le cadre du jumelage initié en 2011.

D'une part, les industriels, commerçants et artisans locaux ont été sollicités pour participer à cet événement, en leur permettant d'insérer un encart publicitaire dans le livret qui sera remis aux participants. Les tarifs pour ces encarts sont proposés comme suit :

Pour les commerçants et artisans :

1/6 page	90 €.TTC
1/8 page	60 €.TTC
1/15 page	30 €.TTC

Pour les industriels :

1/6 page	300 €.TTC
1/8 page	150 €.TTC
1/15 page	100 €.TTC

D'autre part, la population est également invitée à participer aux repas qui seront servis les 22 et 23 juin. Il est proposé de fixer un tarif à 15 € par personne et par repas.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces différents tarifs et charge Monsieur le Maire de procéder au recouvrement des sommes correspondantes en fonction des inscriptions.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- fermeture de la Route de Port : proposition de fermer pour les jours fériés.
- Présentation des projets Barrier et Coutty, pour la reprise du Némé.
- Invitation de l'ensemble des conseillers municipaux à une réunion de municipalité ouverte, le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois, à 19h00.